

## 10 mesures

### Pour un choc de solidarité face à l'urgence sociale !

Lundi 29 mars 2021 : **La Ville de Chenôve lance son plan municipal de cohésion sociale qui s'adresse à tous les cheneveliers avec la volonté de lutter contre l'accroissement des inégalités.**

Depuis le début de l'année 2020, la Ville de Chenôve, comme tant d'autres communes, vit dans un contexte de crise liée à la propagation du virus de la COVID 19.

Cette pandémie mondiale, engendre certes de graves conséquences sanitaires, mais aussi économiques et sociales. Elles touchent tous nos concitoyens et, plus durement encore, les plus fragiles d'entre-eux. Etudiants, intérimaires, chômeurs, autoentrepreneurs, artisans et petits commerçants,... cette crise a fait basculer dans la pauvreté un million de Français résidant essentiellement dans les villes et dans les communes populaires. Ils s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà sous le seuil de pauvreté monétaire.

Pour le maire et son équipe municipale, il est indispensable d'agir vite face à l'explosion des inégalités sociales et de proposer des solutions adaptées pour lutter contre la pauvreté et la précarité, favoriser la cohésion et l'inclusion de toutes et tous, et préserver la dignité de chaque chenevelier, quels que soient son âge ou son origine sociale. « Avec ce plan, nous sommes déjà dans la préparation de l'après-crise avec des mesures mises en place et à mettre en place demain pour anticiper au mieux ses conséquences et générer des amortisseurs sociaux suffisamment efficaces pour en limiter localement les effets pour les chenevelier.e.s. » précise Thierry Falconnet, maire de Chenôve.

Face à ce constat et dans ce contexte de crise sanitaire, la municipalité lance un ambitieux Plan Municipal de Cohésion Sociale qui s'adresse à tou.te.s les Chenevelier.e.s. Ce plan mis au service du lien social et de la cohésion, en lien direct avec les propositions du programme municipal de la liste « Chenôve Pour Tous » pour le mandat 2020-2026 se décline en 10 mesures :

#### 1. La création d'une mutuelle municipale accessible à toutes et tous

Elle favorisera l'égalité d'accès et de recours aux dispositifs de soins notamment pour ceux qui ne peuvent bénéficier du droit commun. Cette mutuelle viendra en complément de la mesure d'accompagnement financière obsèques proposée par le CCAS.

#### 2. L'engagement d'une réflexion sur un Revenu Municipal Garanti (RMG) avec l'objectif du lancement d'une expérimentation à partir de 2023

Cette mesure permettra d'agir activement contre la précarité et la pauvreté, et de redonner à nos concitoyens des conditions de vie dignes, condition sine qua none d'une véritable démocratie où chacun peut s'épanouir et développer son propre pouvoir d'agir. Une étude sera prochainement lancée à ce sujet à travers la démarche d'analyse des besoins sociaux (ABS) confiée au cabinet COMPAS avec lequel nous avons déjà travaillé qui nous permettra de préciser le cadre général d'une telle démarche et les coûts induits pour la collectivité, au regard de la composition sociologique de notre territoire, mais aussi à partir de l'évaluation d'expériences développées ailleurs, dans d'autres communes, Grande-Synthe par exemple.

Le RMG qui ne peut être un Revenu Universel car les conditions de sa mise en œuvre relève d'un choix politique à l'échelle nationale, sera une aide sociale facultative et temporaire basée sur les revenus du ménage et adaptée à leur situation.

**3. La lutte contre la fracture numérique avec le renforcement du Plan numérique dans les écoles et la mise à disposition d'ordinateurs chromebook à chaque élève de CM1**

Les élèves de CM1 conserveront ce matériel informatique jusqu'à leur entrée au collège et pourront l'utiliser autant dans le cadre scolaire qu'à la maison avec leurs parents. Des cycles de formations des enseignants, des parents et enfants seront le prérequis pour avoir accès à ces ordinateurs.

**4. La création d'un service et d'actions spécifiques dédiés à la jeunesse de notre ville**  
Cette nouvelle direction aura pour mission la mise en œuvre de la politique à destination des jeunes à Chenôve avec la mise en œuvre de moyens importants dédiés aux jeunes de notre ville. 382 000 € de crédits sont dédiés à la création de ce nouveau service (fonctionnement + charges de personnel).

**5. La mise en œuvre d'une action de prévention sociale forte pour prévenir la récidive avec le renforcement d'une présence humaine sur le terrain.**

Le Maire de Chenôve a eu confirmation de la part de Monsieur le Préfet que Madame Nadia Haï, Ministre en charge de la Ville, venue à Chenôve le 1<sup>er</sup> février dernier, a identifié cette commune pour bénéficier de 6 médiateurs de prévention et 6 éducateurs spécialisés.

**6. La poursuite du dispositif du Revenu Minimum Etudiant (RME) avec l'intégration d'une aide à la mutuelle municipale pour les étudiants**

Le Revenu Minimum Etudiant (RME) créé en 1989 par Roland Carraz, ancien Maire de Chenôve, a pour objectif de venir en aide financièrement aux étudiants issus de familles modestes afin qu'ils puissent poursuivre leurs études supérieures dans de bonnes conditions. Dispositif social innovant inventé à Chenôve, le RME contribue toujours à garantir l'égalité des chances et constitue un outil d'intégration

En 2018, les critères d'attribution du dispositif ont été réévalués pour permettre aux classes dites moyennes, ceux qui se retrouvent constamment au-dessus des seuils d'aides, de bénéficier de cet accompagnement. 80 000€ sont aujourd'hui mobilisés pour cette mesure de soutien.

Une mutuelle municipale sera intégrée au dispositif du RME pour permettre à ses bénéficiaires d'avoir accès à des compléments de remboursements sur des soins de santé coûteux.

Le renoncement à la complémentaire santé est en progression en France et notamment chez les jeunes de 18 à 24 ans, et plus particulièrement, chez les étudiants qui n'ont plus d'obligation d'affiliation à une mutuelle étudiante.

**7. La création d'une Maison des Solidarités pour favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement social**

Elle va s'appuyer sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) devenu CCAS pivot dans le cadre de son partenariat étroit avec la Direction de l'action sociale de Dijon Métropole qui déploie ses Points d'Accès aux Droits sur les territoires, suite au transfert de certaines compétences du département depuis juin 2020.

Cette Maison des Solidarités assurera, dans la logique du guichet unique, un service public de solidarité au plus proche des habitants et des usagers, en un lieu bien identifié et identifiable

Ce sera un lieu qui permettra à chacun de bénéficier, quand le besoin s'en fait ressentir, d'une écoute, de conseils et d'accompagnement par des professionnels de l'action sociale afin de prévenir les difficultés individuelles et familiales, et l'insertion des personnes.

**8. La création d'une Maison Sport-Santé** pour développer les pratiques sportives et agir pour la santé publique

Unique maison sport-Santé de Bourgogne Franche-Comté, la maison sport santé de Chenôve fait désormais partie des 288 Maisons Sport-Santé aujourd'hui reconnues en France. Lieu d'informations et de ressources pour tous, cette maison permettra de contribuer à développer l'action en faveur des pratiques sportives avec un objectif de santé publique et de lutte notamment contre l'obésité.

**9. La création d'un logement d'urgence** pour accueillir les **victimes de violences intrafamiliales**

Un logement communal a été identifié et fléché pour créer d'ici la fin de l'année ce logement d'urgence qui sera accessible en partenariat avec les autorités et les associations actives dans ce domaine. La Ville de Chenôve contribue ainsi à l'aide aux victimes avec les acteurs du territoire qui sont à leurs côtés et avec lesquelles la commune travaille en partenariat au quotidien dans la lutte contre les violences et les discriminations.

**10. Le soutien actif au monde associatif chenevelier, aux acteurs l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

La Ville de Chenôve maintient année après année, et ce, malgré le contexte contraint d'un point de vue budgétaire pour les collectivités, le niveau des subventions allouées aux associations soit plus de 900 000 euros annuellement.

La municipalité soutient également les acteurs de l'ESS avec la création prochaine d'un « garage du cœur » à Chenôve et l'aide renouvelée au « Cœur Bombis », épicerie sociale pour les plus démunis.

## La situation de l'urgence sociale à Chenôve en chiffres

- **Pauvreté et taux de chômage élevés :**
  - une classe moyenne sous représentée et un taux de pauvreté atteignant jusqu'à 25 % de la population communale (jusqu'à 38, 1 % sur le Quartier Politique de la Ville) en 2017
  - un taux de pauvreté des seniors de plus de 75 ans qui s'élève à 12 % (contre 5 ;6 % en moyenne sur Dijon Métropole)
  - un taux de chômage qui atteint 37 % chez les moins de 24 ans, 17,9 % chez les 24/54 ans et 15,2% chez les plus de 55 ans en 2017
- **Particularité des familles à Chenôve :**
  - une forte proportion de familles monoparentales (33 % des familles chenevelièrès) notamment sur le Quartier Politique de la Ville (43 % des familles)
- **Enfance/jeunesse :**
  - 22,2% des 15/24 ans soit 380 jeunes sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi 512 (12,4% pour Dijon métropole)
  - 39% des 15/24 ans sont en contrat précaire et 35% en temps partiel
  - 48% des 18/24 ans vivant à Chenôve sont scolarisés contre 68,8% sur Dijon Métropole
- **Une situation qui s'est aggravée avec la crise sanitaire**
  - + 12,69 % de bénéficiaires du RSA entre janvier 2020 et juillet 2020
  - + 68,68 % des bénéficiaires des restos du cœur entre le début et la fin de la campagne d'été
  - + 3,21 % de demandeurs d'emploi entre février 2020 et février 2021 ;
  - + 13% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans entre février 2020 et février 2021
  - +6,67% de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans entre février 2020 et février 2021;
  - des aînés de plus en plus isolés avec une accentuation des troubles cognitifs
  - des retards dans les apprentissages des enfants
  - des retards dans la prise en charge des soins des enfants comme des plus âgés
  - une fracture numérique caractéristique d'une situation d'inégalités sociales accentuées

Contact / **Emilie Billot**

*Directrice de la communication*

Tel : 03 80 51 56 17 • 06 17 41 03 49

Mail : emilie.billot@ville-chenove.fr